

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 13 mai 2025 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

1490, 2^e av. Lac Lemenn

Objet de la demande de dérogation mineure 2025-0024 :

La demande de dérogation mineure 2025-0024 visant à :

- Permettre l'utilisation d'acrylique comme matériel de revêtement extérieur, alors que l'acrylique n'est pas spécifiquement permis comme matériel de revêtement.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce mercredi 23 avril 2025.

(signé)

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière